

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE RESOLUTION

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Mineurs non accompagnés à Aïre : **Posons aujourd'hui les bases d'une intégration réussie**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à une forte augmentation de l'arrivée d'enfants réfugiés sans famille en Europe, en Suisse et donc également à Genève, le Canton de Genève veut implanter un centre pour réfugiés mineurs non accompagnés à Aïre.

Nous savons déjà que la plupart de ces jeunes sont appelés à rester dans notre pays. Plus tôt l'on investira dans leur intégration, meilleures seront leurs chances de devenir des membres actifs de notre société. L'encadrement et les contacts avec la population dont ces jeunes vont bénéficier à Aïre seront donc décisifs pour leur futur en Suisse.

Le défi est de taille : ces jeunes arrivent déracinés, seuls, et avec un lourd passé personnel pouvant aller jusqu'au traumatisme. Sans un accompagnement soutenu pendant les premières années de leur vie en Suisse, ils risquent de « manquer le virage » de l'intégration. Résultat : une vie difficile pour eux et des effets néfastes pour la société.

Ce constat fait l'unanimité. Les directeurs cantonaux des affaires sociales le font¹, les associations intervenant auprès de ces jeunes tirent la sonnette d'alarme. Interrogé sur ce dossier par la RTS, le Conseiller d'Etat Mauro Poggia constate : « Encadrer des réfugiés mineurs est essentiel vu qu'ils resteront en Suisse ».²

Le centre de l'Etoile – mauvais exemple

Quels moyens le Canton va-t-il se donner – nous donner – pour réussir ? Notre Conseil administratif nous a fait un retour sur sa réunion du 20 septembre 2016 avec M. Christophe Girod, Directeur général de l'Hospice Général, et M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat. Dans celui-ci, M. Girod a dit que le concept d'encadrement de ces jeunes, qui serait présenté au moment de la requête d'autorisation de construire, s'appuierait sur celui développé pour le centre de l'Etoile à La Praille.³

Mais, la presse⁴ et les associations ont émis des critiques importantes sur la prise en charge au centre de l'Etoile, notamment :

- Manque persistant d'encadrement créant une situation insécure, allant jusqu'à des violences (dans l'émission Mise au point du 26 juin 2016, on constate que des enfants ayant causé des violences ont été interdits de foyer durant une journée, suite à une bagarre au couteau).
- Les mineurs reçoivent une assistance financière (CHF 700/mois) visant notamment à se nourrir, mais ils ne sont pas encouragés à cuisiner, ni soutenus dans la gestion de leur budget mensuel. Ils utilisent donc cet argent à d'autres fins.
- Pas d'occupation régulière durant la semaine.

¹ Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile ([Recommandations MNA](#)). Voir aussi les recommandations de la task force mandatée par le Conseil d'Etat par décision du 6 mars 2013 concernant les conditions d'existence des mineurs dans les centres d'accueil.

² Interview à la RTS du 7 avril 2016.

³ <http://www.hospicegeneral.ch/fr/actualites-medias/actualites/dernieres-infos/info/article/lhospice-general-inaugure-un-centre-dhebergement-dedie-jeunes.html>

⁴ Par exemple, les deux émissions de Mise au point de juin 2016.

- Pas d'animation collective du foyer.
- Manque de temps du personnel encadrant pour le suivi régulier de la situation individuelle et le soutien à l'intégration des jeunes.
- Pas de possibilité de garder des affaires privées sous clé.

A noter que le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) n'a pas encore agréé le Centre de l'Etoile en tant qu'institution apte à héberger des mineurs, probablement à cause de ces défaillances.

Comment mieux faire à Aïre – centre de taille raisonnable, encadrement par groupes de vie

Sur la base de leurs expériences, les associations travaillant avec des migrants revendiquent la création de foyers de taille raisonnable. La [Fondation suisse du Service Social International](#), spécialisée en la matière, recommande pour l'hébergement de jeunes en foyer des structures ne dépassant pas 40 jeunes, voire au grand maximum 60. Grâce à cette taille, le jeune n'est pas un numéro mais une personne. L'intégration est possible et les problèmes de violence n'apparaissent pas. Pour le moment, le Canton prévoit 80 jeunes pour le foyer d'Aïre, soit une taille bien supérieure à ces recommandations.

Pour mieux faire, il semble indispensable de développer un concept architectural et un projet d'encadrement adapté, donc par petites unités, permettant une gestion par « groupes de vie ». Les éducateurs peuvent ainsi accompagner les jeunes dans la vie quotidienne et assurer un suivi collectif et individuel basé sur une relation de confiance avec un éducateur référent⁵, favorisant un bon développement de ces jeunes (encadrement pour cuisiner ensemble, animations organisées dans une « salle de vie » collective au sein du foyer, suivi de l'évolution de la situation individuelle, accompagnement scolaire, etc.).⁶

Il faut également s'assurer que le taux d'encadrement soit adapté. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) stipule, dans ses recommandations sur l'encadrement en foyer des MNA, : « Il faut pouvoir garantir à cette fin un taux d'encadrement élevé – par exemple de manière analogue au taux d'encadrement prévu dans les dispositions d'exécution cantonales de l'Ordonnance sur le placement d'enfants pour les foyers pour enfants ou pour jeunes ». Le taux d'encadrement correspondant dans la législation genevoise est un éducateur pour quatre jeunes (permettant ainsi une présence du matin au soir, 7 jours/semaine). Les coûts d'encadrement supérieurs engendrés par un tel concept devraient être compensés par ses effets positifs à long terme et dans une moindre mesure par une diminution des coûts de personnel de sécurité.

Et si on essayait la Fondation officielle de la jeunesse ?

En fait, à Genève, nous savons comment gérer un foyer pour mineurs. Nous avons sur le canton une institution spécialisée en la matière, la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), qui a comme mission l'accueil des jeunes et, dans ce but, la gestion des foyers. Si nous considérons des mineurs non accompagnés comme des enfants orphelins avant de les considérer comme des réfugiés, il nous semblerait logique de mandater la FOJ avec la gestion des foyers pour MNA.

Message à Berne – donnez-nous les moyens pour bien faire

Une partie du problème relève du manque de moyens alloués aux cantons par la Confédération pour les MNA. Le Grand Conseil s'est saisi de cette question par le biais du projet de Résolution R 806 « [Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile](#) » qui demande à la Confédération d'octroyer aux cantons recevant des mineurs non accompagnés des moyens plus importants qu'actuellement.

⁵ SSI (2014) : Manuel de prise en charge des enfants séparés en Suisse, p. 41

⁶ Voir modèle développé dans le canton d'Appenzell par l'association Tipiti mandatée pour l'hébergement et l'encadrement des mineurs non accompagnés attribués au canton.

Cette demande mérite d'être soutenue, car si le foyer d'Aïre voit le jour, notre commune sera directement concernée.

Les associations – de vrais partenaires

Mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre un changement au niveau fédéral. Il est certain que sans faire exploser les coûts, le Canton peut améliorer l'encadrement. Par exemple en écoutant et en travaillant avec les associations cantonales et locales (Maisons de quartier, clubs sportifs, etc.). Ces associations ont une riche expérience et des idées novatrices, pas forcément coûteuses. Mais pour profiter de leur soutien et leur permettre de s'approprier ce projet, il faut les considérer comme de vrais partenaires et dialoguer avec elles dès le début du projet.

Nous souhaitons accueillir dignement ces jeunes dans notre commune, pour leur avenir et pour l'avenir de Vernier. Aujourd'hui, nous devons concevoir ce centre sur de bonnes bases, alors que se prépare le dépôt de son autorisation de construire.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1 exiger des institutions cantonales que le projet de logement et d'encadrement des mineurs non accompagnés (MNA) à Aïre pose de bonnes bases pour une intégration réussie de ces jeunes, et soit donc en conformité avec les recommandations de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales) et du SSI (Fondation suisse du service social international), en particulier :
 - a) vouloir s'assurer que le projet reste à taille humaine, permettant ainsi la mise en œuvre d'un réel projet de socialisation, d'intégration et de formation ;
 - b) demander un projet architectural permettant la création d'un cadre structurant et convivial, posant les bases pour une gestion par groupes de vie ;
 - c) demander un projet d'encadrement socio-éducatif individuel et collectif par groupes, permettant un encadrement adapté à l'âge et aux besoins spécifiques de ces jeunes⁷, y compris dans la gestion de leur argent;
 - d) demander que le ratio d'encadrement d'un éducateur pour quatre jeunes soit prévu, se basant ainsi sur les normes cantonales en vigueur sur la prise en charge des enfants résidents placés en foyer, et que ceci soit le ratio effectif ;
 - e) impliquer et intégrer les associations, notamment locales, dans le développement et la mise en œuvre du volet intégration du projet, dans le but de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie locale et leur autonomisation ;
- 2 demander que le projet du centre d'Aïre soit géré par une institution cantonale spécialisée en la matière, et donc explorer la proposition d'une gestion, par exemple par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) ;
- 3 soutenir la résolution R 806 « Prise en charge des mineurs non accompagnés dans l'asile » (qui demande à la Confédération d'octroyer plus de moyens pour l'accueil des MNA) à l'examen au Grand Conseil, et appeler les députés à soutenir cette résolution ;

⁷ SSI (2014) : Manuel de prise en charge des enfants séparés en Suisse, p. 40

- 4 demander au Conseil administratif de transférer la présente résolution au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Pour le PS

Johan Martens

Pour le PLR

Monique Mattenberger

Pour le PDC

Christophe Dulex

Pour le MCG

André Sotomayor

Pour les Verts

Esther Schaufelberger, Olivier Perroux

Brice Arduini (Indépendant)

Vernier, le 30 mars 2017